

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
678667 NB Ltée	2019562				Le 20 avril 2023		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
École de la Petite enfance 3					(506) 395-4013		
Adresse				<u> </u>			
4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement	· I		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.  - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 11 dossiers sur 38.  Discussion avec l'éducatrice responsable un dossier demande à être complété (numéro d'assurance maladie)  - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 11 dossiers sur 38.  Pendant ma visite, j'ai pu observer le réveil calme des enfants. Par la suite, les enfants étaient en jeux libres.  Les éducatrices ouvrent les lumières et les rideaux et les enfants se réveillent tranquillement.							
original signé par Sylvie Richardson				-	ril 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le	5 20 av	/III 2023		
original signé par Venessa Doiron			Le	e 20 av	vril 2023		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					